

## Eclairage

# Une femme simple, intègre, humble et respectueuse des coutumes

JNE (Sce. site officiel du GCDH)

Libreville/Gabon

*Goboni fut une femme, digne d'admiration, vouée à sa tâche et à ses multiples responsabilités. Non scolarisée, méconnaissant ses droits fondamentaux et prise dans un système de coutume archaïque, elle a fini sa vie de manière brutale et tragique.*

*L'histoire de cette femme simple, intègre, humble et respectueuse des coutumes de son époque, reste l'inspiration de l'émanation du Groupe international Goboni pour la connaissance des droits humains (GCDH).*

**GOBONI**, originaire de Lékeï, dans la province du Haut-Ogooué, était une femme simple, intègre, humble et respectueuse des coutumes de son époque, explique le site officiel du Groupe international Goboni pour la

connaissance des droits humains (GCDH).

A peine adolescente, elle est donnée en mariage, pour résoudre, voire apaiser, un conflit familial.

Goboni, par la coutume Obali (un type de mariage pratiqué dans le temps dans le Sud du Gabon, coutume qui est là, mais qui évolue avec l'époque moderne), devient alors la troisième femme d'un ménage. Ainsi, est-elle obligée d'accepter cet état de fait. Par méconnaissance de ses droits fondamentaux, pas de liberté de choisir ou de donner sa position, elle se devait d'accepter, un point c'est tout !, poursuit le site officiel du GCDH.

Dans son mariage, Goboni aura deux fils, puis à la mort de son époux, elle est donnée au neveu du défunt. De cette dernière union, elle aura un troisième fils. Elle élèvera ses enfants avec dignité, leur inculquant les valeurs humaines, les valeurs de tolérance, de vie, tout en les exhortant fortement à poursuivre leurs études,



Annie Flore Assengué Yogoulou Joly.

voie royale, selon elle, de la réussite pour une vie meilleure.

De plus, Goboni est dans l'obligation de prendre à sa charge le foyer de sa sœur,

pour l'honneur de la famille. Elle y a tellement bien rempli ses responsabilités, qu'elle a hérité de la fortune patrimoniale du chef de famille.

**UNE FIN BRUTALE ET TRAGIQUE.** Malheureusement, en l'absence de ses deux premiers fils, à l'extérieur du pays pour la poursuite de leurs études, Goboni est sauvagement assassinée par jalousie. Elle ne pourra, en définitive, bénéficier des retombées de l'éducation et de la réussite de ses enfants et petits-enfants.

*« L'histoire brièvement relatée de cette femme, digne d'admiration, vouée à sa tâche et à ses multiples responsabilités, non scolarisée, méconnaissant ses droits fondamentaux et prise dans un système de coutume archaïque, et qui a fini sa vie de manière brutale et tragique, reste, en conséquence, l'inspiration de l'émanation du Groupe international Goboni pour la connaissance des droits humains »,* relate le site officiel du GCDH.

Et de s'interroger : combien y a-t-il de personnes, particulièrement de femmes, de jeunes filles méconnaissant leurs droits ? Droit à l'éducation, droit

à l'égalité femme/homme, droit au libre arbitre, droit de choisir de faire de sa vie ce qu'elle veut ? Droit de choisir de se marier par consentement, sans contrainte ? Droit de conscience, ou tout simplement de vivre libre, en toute liberté !

Les coutumes restent fondamentales, à condition que celles-ci ne freinent guère le respect des Droits humains pour un monde plus rasséréné. C'est dans cette optique que le Groupe international Goboni pour la connaissance des droits humains a vu le jour, avec pour ambition et engagement de promouvoir la connaissance dans tous les secteurs, en favorisant l'éducation, la formation et la sensibilisation.

Fondée en 2015 en France par Annie Flore Assengué Yogoulou Joly, le GCDH a son siège dans la région Ile de France (département Hauts-de-Seine), à l'adresse suivante : Résidence le Carré des Cartes, 1, avenue Gabriel Péri, 92500 Reuil-Malmaison.